



Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Représentant de la DASEN,

Mesdames, Messieurs, les membres du CDEN,

Je souhaite ici relayer l'appel lancé par la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant, la CNAPE.

Créée en 1948, la CNAPE se positionne comme la première fédération nationale représentative des associations de protection de l'enfant, c'est-à-dire des associations qui accompagnent et accueillent quotidiennement les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté.

Aujourd'hui, un appel mobilise ces associations dont les PEP.

Je cite le communiqué de presse :

« Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Taquet, ouvrons les yeux : la protection de l'enfance reste une promesse non tenue. Depuis 2022, pas moins de 12 rapports alarmants se sont succédés, représentant plus de 1800 pages et 400 recommandations, afin d'alerter, sans succès.

L'heure n'est plus aux constats ni aux déclarations d'intention. Affirmer que l'intérêt supérieur de l'enfant est une priorité ne suffit plus, il faut en faire une réalité tangible pour chaque enfant en danger!

À quoi bon célébrer l'anniversaire d'une loi si son application n'intéresse personne ? Derrière les discours, la situation est accablante : au sein des familles, les mesures de protection ne sont pas exécutées dans des conditions et délais raisonnables. Les enfants confiés continuent d'être ballottés d'un lieu de placement à l'autre, privés de la stabilité essentielle à leur développement et de leurs droits à un suivi éducatif, médical ou psychologique à la hauteur de leurs besoins. L'offre de soins spécialisés demeure indigente. Les inégalités territoriales perpétuent une protection à géométrie variable, condamnant de nombreux enfants à un accompagnement défaillant d'un département à l'autre, tandis que d'autres restent sans solution adaptée. Trois ans après la loi Taquet, les structures d'accueil sont saturées, notamment pour les mineurs non accompagnés, et les jeunes majeurs sont de plus en plus souvent condamnés à la précarité dès leur sortie de la minorité.

Aujourd'hui, les professionnels sont à bout de souffle et l'État regarde ailleurs. Face à la gravité de la crise que traverse le secteur de la protection de l'enfance depuis maintenant plusieurs années, l'urgence est absolue : l'État et les départements doivent immédiatement assumer pleinement leurs responsabilités respectives.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne
64, rue du Général de Gaulle 77000 MELUN
Tél. : 01.64.52.74.60 - Fax : 09.70.62.25.77
www.lespep77.org



Nous refusons de rester les témoins impuissants d'un empilement de rapports et de recommandations sans effet. La mise en œuvre de solutions concrètes pour garantir la protection de chaque enfant en danger doit être effective, sans quoi nous continuerons à nous mobiliser.

À ce titre, le collectif Les 400 000 appelle à la mobilisation de l'ensemble du secteur associatif et de la société civile lors de rassemblements le jeudi 15 mai dans au moins sept grandes villes de France : Paris, Rennes, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille et Toulouse. »

Les revendications défendues :

- ° Mettre fin aux « listes d'attente » : les mesures de protection ordonnées par les juges doivent être mises en œuvre sans délai excessif.
- ° Réinvestir dans le soutien aux familles en difficulté : il est crucial d'intervenir rapidement pour prévenir la maltraitance et éviter les mesures de protection plus radicales.
- ° Reconnaître et remédier au déclassement des travailleurs sociaux : les conditions de travail des professionnels du secteur se détériorent avec la diminution de leur nombre ; il est impératif d'améliorer leurs conditions de travail pour qu'ils puissent remplir leur mission essentielle.
- ° Assurer un accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance : il est fondamental de garantir un avenir prometteur à ces jeunes en leur offrant un soutien continu pour leur intégration réussie dans la société.

Les associations telles que les PEP, les Pupilles de l'Enseignement Public, parties prenantes de la CNAPE, s'inscrivent dans cette mobilisation ce 15 mai 2025.

Je vous remercie.

Didier Clédat,
membre titulaire du CDEN,
représentant des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public,
AD PEP 77.

Melun, le 5 mai 2025.